



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Séance du 15 décembre 2021

Le 15 décembre 2021 à 18h15, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Val de Gers, convoqué le 10 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan, sous la présidence de Monsieur François RIVIERE, Président.

Nombre de membres en exercice : 21

Madame Nicole JOULLIE, est nommée secrétaire.

Ordre du jour :

- **SAAD / SPRAD_**
 - Dématérialisation : chèques CESU et prélèvement automatique

- **EHPAD**
 - Renouvellement du marché du linge plat
 - Mise en service du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)

- **Finances**
 - Décisions modificatives budgets du SAAD et du SPRAD
 - Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du CIAS

- **Questions diverses**

Étaient présents :

MMS. RIVIERE, LAFFORGUE, DUTOYA

MMES. GABRIEL, SAINT-MARTIN, JOULLIE, NASSANS, ROUSSEAU, DEBATS, WOLLENSACK, DANIELI, BARBE

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

1. Attribution du marché de location - entretien du linge plat à l'EHPAD

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 12
 dont « Pour » : 12
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le marché de location et entretien du linge plat arrive à échéance au 31 décembre, il est nécessaire de le renouveler.

Une procédure de consultation des entreprises selon une procédure adaptée a été menée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel de 80 000 euros HT, se décompose comme suit : location et entretien de linge plat et entretien des couvertures et couvres lit.

Le Président retrace le déroulement de la procédure, présente l'offre reçue de la société ELIS Adour dont le siège social est basé à Pau dont le montant estimatif sur trois ans est de 46 894,47 € HT, conformément au bordereau des prix unitaires.

*Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :*

- **D'ATTRIBUER** le marché à bons de commande pour la location - entretien du linge plat et d'entretien des couvertures et couvres lit à l'EHPAD, à la société ELIS ADOUR pour une durée d'un an renouvelable deux fois pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, pour un montant estimatif sur trois ans de 46 894.47€ HT ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces du marchés et tous les documents y afférents.

2. Décision modificative n°4 Budget EHPAD Section de fonctionnement

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 12
 dont « Pour » : 12
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

La décision modificative budgétaire suivante est rendue nécessaire afin de procéder aux ajustements de fin d'année.

320002199 Code INSEE	EHPAD VAL DE GERS Budget EHPAD	DM n°4 2021
-------------------------	-----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N°4

Section Hébergement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Section Hébergement		20 000,00 €		20 000,00 €

320002199 Code INSEE	EHPAD VAL DE GERS Budget EHPAD	DM n°4 2021
-------------------------	-----------------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

DECISION MODIFICATIVE N°4

Section Dépendance

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-64111 : Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Section Dépendance		10 000,00 €		10 000,00 €

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°4 du budget de l'EHPAD, en section de fonctionnement, telle qu'elle figure ci-dessus.

3. Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 du CIAS

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 12
 dont « Pour » : 12
 dont « Contre » : 0
Abstention : 0

Le Président expose que l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif local d'un EPCI peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité d'assurer une continuité de service totale entre la fin de l'exercice et le vote du budget primitif, le Président présente l'autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissements en 2021 pour le budget suivant :

Budget principal du CIAS :

Chapitre	Crédits ouverts en 2021	Plafond ouverture anticipée des crédits en 2022	Autorisation d'ouverture anticipée des crédits en investissements en 2022
21	656 788,58 €	164 197,14 €	164 197,14 €

Après avoir procédé au vote, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- **D'AUTORISER** les mandatements des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022, telles qu'énoncées ci-dessus,
- **DE TRANSMETTRE** cette décision au comptable public pour son exécution.

Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :

➤ SAAD / SPRAD_

- Dématérialisation : chèques CESU et prélèvement automatique

➤ EHPAD

- Mise en service du Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)